

# MAIRIE DE NEUFVY SUR ARONDE (Oise)

\*\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi dix-sept décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc D'ARRENTIERES, Maire.

Etaient présents : M. D'ARRENTIERES Marc, M. LEDOUX Olivier, M. DUFOUR Bruno, Mmes ENCONTRE Marie-Claude, M. GALLEMAN Francis, Mme GUIGAND Anne-Claire, M. LAFORGE Jean-Pierre, M. POSSIEN Christophe.

Était absent représenté : M RICHET Éric M. BUFFENOIR Pascal a donné procuration à M. D'ARRENTIERES Marc, et Mme DUBOIS Suzanne a donné procuration à M. GALLEMAN Francis,

Mme ENCONTRE Marie-Claude a été élue secrétaire.

### **1. Adoption de compte-rendu du 19 novembre 2019**

Après lecture du compte-rendu du 19 novembre 2019 par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu.

### **2. Rapport d'activité du Plateau Picard pour l'année 2019.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activité du Plateau Picard pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

### **3. Adoption des tarifs et renouvellement d'abonnement de l'assainissement pour l'année 2020.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs ainsi que le renouvellement de l'abonnement de l'assainissement pour l'année 2020.

### **4. Statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Moyenneville-Gournay sur Aronde - Neufvy sur Aronde (SIRS)**

Monsieur le Maire donne lecture des statuts du syndicat intercommunal de regroupement scolaire de Moyenneville-Gournay sur Aronde-Neufvy sur Aronde qui ont fait l'objet d'une délibération d'approbation par les membres du syndicat le 02 décembre 2019, il convient maintenant à chaque conseil municipal d'approuver ou non ces statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les statuts du syndicat syndicat intercommunal de regroupement scolaire de Moyenneville-Gournay sur Aronde-Neufvy sur Aronde tel que présenté.

#### **5. Convention de remboursement des frais du personnel à la Commune de Gournay sur Aronde.**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite de l'adoption des statuts du syndicat intercommunal de regroupement scolaire de Moyenneville-Gournay sur Aronde-Neufvy sur Aronde, il conviendrait de signer une convention avec la commune de Gournay sur Aronde pour que le Syndicat puisse lui rembourser ses frais de personnel pour la gestion de la cantine et de l'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

#### **6. Subvention à l'association prévention routière de l'Oise pour l'année 2020**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de pas octroyer de subvention à l'association prévention routière de l'Oise pour l'année 2020.

#### **6. Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.